



Nadia Hai, Députée

Vice-Présidente du groupe d'études Villes et Banlieues de l'Assemblée nationale

Communiqué de Presse

4 VILLES DANS LES YVELINES, DONT TRAPPES-EN-YVELINES LABELISÉES « CITÉS ÉDUCATIVES »

La Députée Nadia Hai, Vice-Présidente du groupe d'études Villes et Banlieues de l'Assemblée nationale, a le plaisir de vous informer de l'attribution du label d'excellence « Cité éducative » dans 4 communes dans les Yvelines, Trappes-en-Yvelines, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Chanteloup-les-Vignes.

Le dispositif des Cités éducatives est né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Ces Cités éducatives visent à intensifier la prise en charge éducative des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il rassemble les différents acteurs de l'éducation et de la prévention (enseignants, parents, éducateurs sportifs, puéricultrices, travailleurs sociaux, médecins, etc.) qui interviennent dans le quotidien des enfants et des jeunes.

Porté dans le cadre du rapport réalisé par Jean-Louis Borloo, le label « Cité éducative » résulte d'une collaboration des ministères de la Cohésion des territoires et de l'Éducation nationale pour les quartiers prioritaires. Le label et les moyens supplémentaires affectés par l'État sont accordés aux territoires éligibles où les acteurs du territoire proposent une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file.

A ce titre, les 3 collèges, Gustave Courbet, Le Village et Youri Gagarine de Trappes-En-Yvelines bénéficieront d'un fond « Cité éducative » de 90 000 euros soit 30 000 euros pour chaque collège. L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et de renforcer les dispositifs existants pour accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

L'école doit être plus que jamais le creuset de la Réussite Républicaine, de l'apprentissage du vivre-ensemble et de l'émancipation individuelle. Comme l'a rappelé le président de la République lors de sa conférence de presse le 25 avril à l'Élysée, nous devons « donner à chacun les mêmes chances pour réussir et donner les moyens de mieux enseigner. »

La majorité a fait de l'éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville une priorité, ce qui s'est traduit par des mesures concrètes et fortes : les élèves de 253 classes de CP et 98 classes CE1 dans les Yvelines ont bénéficié du dédoublement de classes en 2018 ; l'augmentation sur 3 ans de la prime aux 60 000 personnels de l'éducation nationale exerçant dans les établissements REP+ est également une mesure forte, tout comme les dispositifs « devoirs faits » qui permettent à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée, ou encore le « plan mercredi » afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs, en partenariat avec les communes. A cela s'ajoutent le déploiement d'une offre de plus de 30 000 stages de qualité pour les élèves de 3ème des quartiers prioritaires et le renforcement du dispositif des médiateurs à l'école pour prévenir et gérer les conflits.

Les objectifs seront atteints si le rôle de coordination de l'école est conforté, si la continuité éducative avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire s'opère, et si les enfants et les jeunes parviennent à trouver dans leur environnement, grâce à la « Cité éducative », les clés de la réussite républicaine.

Pour tout contact :

Madame Nadia Hai, Députée des Yvelines, Vice-Présidente du groupe d'études Villes et Banlieues de l'Assemblée nationale

Email : nadia.hai@assemblee-nationale.fr

Tel. : 01.40.63.69.76

Madame Moufida Goucha, Attachée parlementaire en charge des relations Presse : 06.37.61.37.56